



Police Municipale

Procédure N°: 35 / 2023

Rapport d'information

Objet :
Constat d'affichage

Le Brigadier Chef Principal
HAMILCARO

A

Mr le Maire
de la commune des AVIRONS

Observations marginales :

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

L'an deux mille vingt trois, le treize Octobre, à quatorze heures
Nous, HAMILCARO Christian, Brigadier Chef Principal, agent de Police
Judiciaire adjoint assermenté, assisté du Gardien Brigadier De
BOISVILLIERS Laurent, en fonction à la Police Municipale des
AVIRONS, agissant conformément aux ordres reçus, rapportons ce qui suit :

Vu les articles 21 et 537 du Code de Procédure Pénale.

Avons été sollicité pour l'établissement d'un constat d'affichage de l'avis
d'enquête publique pour la déclaration de projet emportant mise en
compatibilité du PLU pour la réalisation du collège.

Sommes ainsi rendus le 13 Octobre 2023 à 14H00 à l'adresse ci-dessous
mentionnée:

- au collège Adrien Cadet, sis n°85 rue du stade

Et avons constaté la présence du panneau d'avis d'enquête publique depuis
l'accotement de la voie de circulation.

Des clichés ont été réalisés

Fait et clos à LES AVIRONS, le treize Octobre deux mille vingt trois.

Brigadier Chef Principal Gardien Brigadier

HAMILCARO De BOISVILLIERS



DESTINATAIRES :

1 ex. Copie à M. le Maire de la commune
des Aviron....

1 ex. Archives service

Vu 1



Police Municipale

Procédure N°: 35 / 2023

Rapport d'information

Phot n°1



Photo n°2

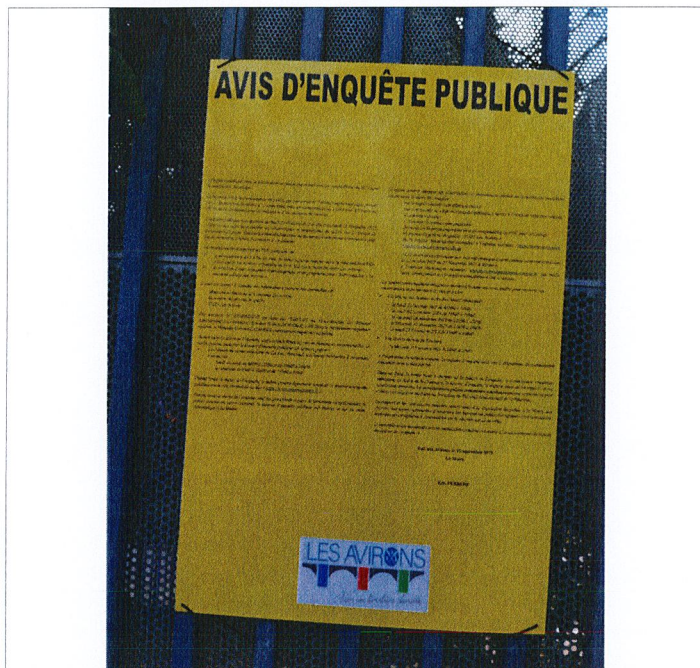


Photo n°3

